

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'INSTALLATION : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

DEMANDEUR : LA SAS LES 6 FERMES REPRÉSENTÉE PAR M. ALEXIS DROUIN

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : LIEU-DIT « LA TERRE AUX MOINES » A GIROLLES
(45120)

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 SEMAINES DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 AU
VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 INCLUS

**LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE GIROLLES 8, RUE DU BOURG OÙ LE PUBLIC
POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN
REGISTRE SPÉCIAL OUVERT À CET EFFET, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS
D'OUVERTURE DES BUREAUX :**

- LE LUNDI DE 14H00 À 18H00
- LE MERCREDI DE 14H00 À 18H00
- LE SAMEDI DE 9H00 À 12H00

LA DEMANDE DE L'EXPLOITANT EST CONSULTABLE ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET
DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET « www.loiret.gouv.fr ».

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT, AVANT LA FIN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC,
ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE, PAR VOIE POSTALE À M. LE PRÉFET DU LOIRET -
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE
SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL – 181, RUE DE BOURGOGNE – 45042
ORLEANS CEDEX- OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, À L'ADRESSE COURRIELLE SUIVANTE :
« ddpp-sei-les6fermes@loiret.gouv.fr ».

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN
ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS
PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR
L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.512-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT, OU UN ARRÊTÉ DE REFUS .